



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE LA CAISSE DES ECOLES Séance du 05 AVRIL 2025

Président : Mme Corinne ROSTAN, Maire

Présents : Mmes CERTIN Sylvie, LARRIEU Sarah, LÉVÊQUE Stéphanie.

Pouvoir : /

Secrétaire de séance : Mme CERTIN Sylvie

ORDRE DU JOUR :

- ❖ Approbation du compte-rendu du 30 03 2024
- ❖ Approbation du Compte De Gestion 2024
- ❖ Pour rappel: Budget en sommeil, dissolution du budget caisse des écoles lors de l'exercice 2026

- ❖ Décisions diverses
- ❖ Informations diverses

Approbation du procès-verbal du 30 mars 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9, le procès-verbal de la séance du 30 mars 2024 a été transmis à l'ensemble des membres. Aucune objection n'étant soulevée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité, dans les formes et rédaction proposées et il est ainsi procédé à leur signature.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 DE LA CAISSE DES ECOLES :

En application des articles L.1612-12 et L.2121-31 du Code Général des collectivités locales relatifs à la présentation du compte de gestion,

Vu l'absence de vote du budget primitif 2024,

Vu le compte de gestion du budget de la caisse des écoles dressé par M. le Trésorier Principal,

Considérant que les comptes établis pour l'exercice 2024 par M. le Trésorier Principal n'appellent aucune observation ni réserve de la part de l'assemblée délibérante,

Considérant qu'aucun mouvement n'a été constaté sur le compte de gestion,

Considérant que pour la troisième année consécutive le budget primitif ne sera pas voté,

Considérant la dissolution du budget Caisse Des Ecoles prévue lors de l'exercice 2026,

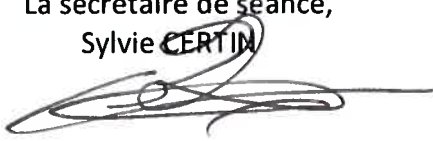
Le Conseil d'administration délibère et à l'unanimité des membres présents :

1 – **arrête** ledit compte de gestion de la caisse des écoles du comptable pour l'exercice 2024

2 – **autorise** Mme la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9h15.

La secrétaire de séance,
Sylvie CERTIN



MITTAINVILLE, le 05 avril 2025.

La Présidente,
Corinne ROSTAN.

